# CONCOURS DES MAISONS FLEURIES DU 10 MAI 2021 AU 25 JUIN 2021

## REGLEMENT

**Article 1 - Objet du concours**

Le Comité des Fêtes d'Ifs organise un concours des maisons fleuries ouvert à tous les habitants qui participent à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie de la commune.

**Article 2 - Participation**

Ce concours est gratuit, sur inscription. Il est ouvert à tous les habitants, propriétaires et locataires de la commune dont les jardins ou les réalisations florales sont visibles de la rue ou d'une voie passante.
Il est fait obligation de respecter les règles en matière de sécurité (chute de pots de fleurs…..).

Les candidats sont informés que les créations florales mises au concours sont susceptibles d'être prises en photo. Ils autorisent leur éventuelle publication ainsi que la proclamation du palmarès dans la presse et sur Facebook.

**Article 3 - Inscription**

Un formulaire d'inscription ainsi que le présent règlement sont disponibles sur le Facebook du Comité des Fêtes (comité des fêtes,ville d'ifs) à l'accueil de la mairie, sur le site de la ville ou par téléphone au 07 66 16 81 35 ou au 06 71 46 21 38.

Le formulaire dûment complété est à faire parvenir au 13 rue d'Athènes , 12 rue de la république ou à l'accueil de la mairie ou par mail : comitedesfetesifs@gmail.com avant le 10 mai 2021.

**Article 4 - Détermination des catégories**

Catégorie 1 - maison avec jardin visible de la rue ;
Catégorie 2 - maison avec décor floral visible de la rue sans jardin ;
Catégorie 3 - appartement avec terrasse ou balcon, fenêtres, portes ou murs fleuris.

**Article 5 - Composition du jury et délibérations**

Le jury sera composé de personnalités diverses et volontaires : membres du Comité des Fêtes, professionnels de l'horticulture ou du jardinage.

Les membres du jury et du Comité des Fêtes ne peuvent pas s'inscrire.

Le barème et la qualité des prix seront fixés par délibération du jury. Les membres du jury sont seuls juges, leur décision est sans appel.

**Article 6 - Critères**

Le jury procédera fin juin, début juillet à l'évaluation du fleurissement
Les éléments d'appréciation pris en compte pour la notation sont les suivants :

- ¤ Vue d'ensemble (effet visuel d'ensemble, harmonie de l'aménagement)
- ¤ Fleurs vivaces et, ou annuelles (quantité, variété, harmonie des couleurs, bon choix d'emplacement)
- ¤ Propreté (entretien des plantes)
- ¤ Matériaux inertes (éléments décoratifs, contenants)
- ¤ Créativité (imagination, créativité)

**Article 7 – Notation**

Chaque membre du jury effectuera sa notation par catégorie sur une grille neutre fournie.
A la fin de la notation, chaque fiche sera remise au Président .

Le Président est chargé d'établir sans délai le classement par catégorie après avoir effectué le total des points attribués individuellement par les membres du jury. Les éventuels cas litigieux seront soumis à l'ensemble des membres du jury pour délibération et décision.

Les lauréats seront personnellement informés par courrier de leur classement ainsi que la date de remise officielle des prix avant le 31 août.

Le classement officiel sera rendu public par voie de presse locale et sur Facebook « comité des fêtes ».

**Article 8 – Prix**

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés et un prix spécial « coup de cœur du jury » sera attribué.

1er prix : 120€ en bon d'achat
2ième prix : 80€ en bon d'achat
3ième prix : 50€ en bon d'achat

**Article 10 – Report ou annulation du concours**

Le Comité des Fêtes se réserve le droit de reporter ou d'annuler le concours quelqu'en soit le motif sans que sa responsabilité soit engagée.

**Article 12 – Acceptation du règlement.**

La participation entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

# Bulletin d'inscription au concours des maisons et/ou jardins fleuris 2021

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse du lieu fleuri :**

**N° de tél :**

**Email :**

**Catégorie :** ¤ **maisons fleuries**

¤ **maisons fleuries avec jardin**

¤ **balcons ou terrasses fleuris**

**Coupon à remettre avant le 10 mai 2021 soit :**

**13 rue d'Athènes IFS**
**12 rue de la république IFS**
**Accueil de la mairie**
**Par mail : comitedesfetesifs@gmail.com**